

# Stratégie régionale pour la biodiversité de Provence-Alpes-Côte d'Azur

## Fiche thématique pour la rédaction de la SRB 2023

### AXE - THEMATIQUE : HABITER - SE DIVERTIR

#### 1) Introduction générale.

La préservation de la biodiversité et de la réintroduction de la nature en ville est aujourd'hui un enjeu fondamental. Ce besoin de proximité avec la nature dans notre quotidien s'est d'autant plus accentué suite au confinement post covid, mettant en évidence la nécessité de pouvoir disposer d'espace vert à proximité de chez soi, de pouvoir accéder à des milieux naturels pour se ressourcer ou encore pour pratiquer une activité de plein air. La biodiversité est aujourd'hui perçue comme un véritable atout d'attractivité résidentielle et touristique notamment à travers ses services culturels. Ainsi 39 % des Français déclarent que « vivre en contact proche avec de grands espaces de nature est un besoin fondamental" (source Observatoire des usages et représentations des territoires, 2021).

#### 2) Eléments de diagnostic.

Chiffres clés : 6 français sur 10 estiment que la création d'espaces verts devrait être une priorité. (Source : ASTERES 2016).

La Région SUD Provence Alpes Côte d'Azur dispose d'atouts touristiques différenciants :

- Près de 1000 km de littoral méditerranéen ;
- 147 ports de plaisance ;
- 9 parcs naturels régionaux et 4 parcs nationaux, représentant 40 % du territoire de la région sud ;
- 68 stations de ski ;
- 2 Euro Vélo Routes : la ViaRhôna et La Méditerranée ;
- Plus de 25 centres des congrès, de nombreux parcs d'exposition, des lieux événementiels d'exception ;
- 4 aéroports internationaux, 2 aéroports d'affaires, 8 aéroports ou aérodromes régionaux et 155 gares ;
- 400 musées dont 5 nationaux, 2200 monuments classés et 5 sites inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco, 20 festivals de renommée mondiale ;
- 52 offices du tourisme.

(Source : Région Sud / schéma régional de développement touristique et des loisirs 2023-2028)

Le Tourisme en région représente en 2022 :

- 20 milliards d'euros de recettes annuelles, soit 13% du PIB (2<sup>ème</sup> région française).
- 30 millions de séjours touristiques annuels dont près de 7 millions sont réalisés par des touristes internationaux.
- 213 millions de nuitées.
- 25 000 entreprises TPE/PME touristiques (hébergement, restauration, transport, activités culturelles).
- 7,5% des emplois de la région et 9% des emplois salariés.

(Source : Région SUD Provence Alpes Côte d'Azur / schéma régional de développement touristique et des loisirs 2023-2028)

Identifiée comme la 2<sup>ème</sup> région la plus touristique de France, Provence-Alpes -Côte-d'Azur bénéficie d'une situation géographique particulièrement privilégiée composée d'une façade littorale de près de

1000 km, de montagnes, d'un arrière-pays provençal doté d'une identité culturelle forte et de 300 jours de soleil par an.

Ces riches atouts paysagers, environnementaux et culturels se reflètent à travers ses 4 Parcs Nationaux, ses 9 Parcs Naturels Régionaux et ses multiples espaces naturels et agricoles, façonnés par l'homme.

Avec plus de 30 millions de visiteurs chaque année et 20 milliards d'euros de retombées économiques, le tourisme est un secteur clé pour l'économie régionale. Autour de ces 3 marques Monde « **Côte d'Azur** », « **Alpes** » et « **Provence** », la région se distingue par un tourisme mer et montagne, possible au long des 4 saisons.

Concentrant plus de 70% de la population régionale, le littoral offre un véritable espace de divertissement à ses résidents et ses visiteurs. Son caractère balnéaire, ses loisirs nautiques, ses ports de plaisance, ses croisiéristes et son cadre de vie remarquable en font un espace particulièrement fréquenté et attractif. C'est pourquoi il nécessite des mesures de gestion et de préservation pour limiter les pressions anthropiques sur les milieux naturels littoraux et marins. À ce titre, les démarches et certifications « Ports Propres » et « Ports Propres actifs en Biodiversité », créés par la Région Sud et l'UPACA, connaissent un réel engouement en Provence-Alpes-Côte d'Azur (69 ports certifiés Ports Propres et 26 certifiés Ports Propres Actifs en Biodiversité). Elles valorisent les ports de plaisance environnementalement exemplaires et proactifs en biodiversité. Suite à la création de réseaux nationaux de formateurs, ces 2 certifications se développent de manière exponentielle en France. Il est prévu que ces 2 certifications deviennent des normes mondiales en 2024, donnant une visibilité accrue aux ports de plaisance de la Région Sud. L'UPACA, la Région Sud, avec d'autres acteurs institutionnels y travaillent ce de la Région Sud. Enfin, le dispositif « Sauvons nos posidonies » vise, quant à lui, à sauver cet écosystème fragile et indispensable (zone de nurserie et de frayère pour les poissons, stockage de carbone, production d'oxygène, fixation des fonds meubles, atténuation de la force de la houle et des courants, protection contre l'érosion des plages).

Avec plus de 60 stations disposant d'un domaine skiable d'envergure, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur voit ses massifs montagneux gagner chaque saison d'hiver-printemps de nouveaux adeptes. Les Alpes offrent une multitude de sports, d'activités de pleine nature et de sites remarquables autour desquels 45 000 habitants façonnent les vallées à travers leur artisanat et savoirs faire locaux.

Outre les milieux montagneux et maritimes, de nombreux espaces naturels sont supports d'activités touristiques ou de loisirs : milieux agricoles et viticoles, forêts, fleuves et rivières, etc. Fortement plébiscités par la population pour la pratique de la randonnée, de l'escalade, du VTT, de la pêche, des activités nautiques ou encore de la cueillette, ces milieux doivent concilier la fonction de divertissement avec leur fonction réservoir ou corridor de biodiversité. Des mesures de sensibilisation de la population et de gestion sur les sites sur fréquentés ou sensibles sont entreprises afin de concilier les usages : campagnes du Comité régional du tourisme depuis 2021 reprise par de nombreux espaces sensibles), accès aux massifs forestiers réduit du fait du risque incendie pendant la saison estivale.

Plus de 80% de la population de Provence-Alpes-Côte d'Azur vit en milieu urbain. La nature en ville joue un rôle majeur sur la qualité de vie grâce à ses nombreux services écosystémiques. Elle est à la fois support de loisirs, d'espaces de rencontre et de cohésion sociale. La présence d'espaces verts semble être également associée à plusieurs effets significativement positifs sur l'environnement et la santé physique et mentale de la population. Les arbres réduisent les polluants, comme la poussière, l'ozone, et les métaux lourds. Les espaces verts réduisent la perception du bruit, la température locale et l'effet d'îlot de chaleur urbain. En outre, plusieurs études suggèrent que les espaces verts urbains sont associés à une meilleure santé, un meilleur niveau d'activité physique, un moindre taux de mortalité, moins de symptômes psychologiques, moins d'anxiété, de dépression et de stress. Dans ce contexte et face aux changements climatiques, la Région à travers son opération « Nature ta ville » s'engage à renforcer des zones arborées en milieu urbain.

L'artificialisation des sols, phénomène à l'origine de la régression des terres arables et des milieux naturels, de la perturbation du cycle de l'eau et des sols, et du mitage des paysages constitue l'un des sujets sensibles au regard de la mise en tourisme, de même que la sur fréquentation de certains sites.

En fragmentant les habitats naturels, les écosystèmes et les paysages, l'artificialisation affecte la biodiversité. Le titre V "Se loger" de la loi Climat et Résilience du 22 août 2021 comporte de nombreuses dispositions visant à adapter les règles d'urbanisme pour lutter contre l'étalement urbain et protéger les écosystèmes. Objectif de division par deux du rythme d'artificialisation des sols dans les dix ans à venir pour atteindre le zéro artificialisation nette en 2050, intégration de la lutte contre l'artificialisation des sols dans le code de l'urbanisme, principe général d'interdiction de création de nouvelles surfaces commerciales qui entraîneraient une artificialisation des sols, planification du développement des entrepôts, intégration de la nature en ville, définition des friches, gestion des déchets des opérations de démolition ou de rénovation, inscription dans la loi des objectifs de la Stratégie nationale pour les aires protégées sont autant d'exemples de ces dispositions. Le ZAN concerne tous les secteurs de l'urbanisation ; quels impacts pour le secteur du Tourisme ?

L'Anett (Association nationale des élus des territoires touristiques) souhaite une adaptation de l'application de l'objectif de "zéro artificialisation nette" aux spécificités de leurs territoires.

Même chose pour la question de la sur fréquentation de certains sites : comment poursuivre dans les meilleures conditions la mise en tourisme tout en anticipant cette question ?

### **3) Principaux enjeux identifiés dans cette thématique.**

- L'offre d'espaces de détente et de loisirs dans l'espace urbain, en rapport avec la cohésion sociale et la santé physique des habitants
- L'accès à la nature en lien avec les modes actifs depuis les villes
- Le nombre d'espaces de nature en ville et leur rôle face au changement climatique, mais aussi en faveur du bien être
- La durabilité du tourisme en lien avec la sensibilité des milieux naturels ou comment concilier préservation de nos espaces naturels et accroissement du nombre de visiteurs
- La sensibilisation des visiteurs à la préservation de la biodiversité
- Le porté à connaissance des différents sites touristiques, leur niveau de fréquentation, en relation avec leur capacité de charge et surtout la bonne gestion de la sur fréquentation afin d'en minimiser les impacts sur la biodiversité
- L'amélioration de la mise en tourisme des sites avec le souci d'un tourisme durable, y compris des sites moins fréquentés

### **4) Les politiques publiques engagées sur la thématique.**

*Cadre législatif et réglementaire en vigueur*

La stratégie nationale biodiversité 2030 fixe comme objectif de renforcer l'accès à la nature et à ses ressources dans les zones urbaines, notamment défavorisées (axe 1, objectif 4).

Elle fixe également comme objectif de prendre en compte la biodiversité dans les pratiques sportives, culturelles et touristiques (axe 3, objectif 8).

*Politiques Nationales.*

#### **Politique des sites classés et des grands sites de France.**

Depuis 1976, dans le cadre d'une politique nationale impulsée par l'Etat, sont menés des projets ambitieux de réhabilitation et de gestion des sites classés les plus prestigieux et les plus fréquentés du patrimoine national.

Ces projets de réhabilitation et de gestion sont conduits dans le cadre “d’Opérations Grands Sites”, démarches partenariales qui associent l’Etat, les Collectivités locales et les acteurs des sites. Les Opérations Grands Sites se traduisent par des interventions concrètes d’amélioration : réhabilitation de zones dégradées, amélioration ou création d’équipements d’accueil, ... Cette politique se réfère à la Convention du patrimoine mondial de 1972 (Unesco) ainsi qu’aux recommandations n° R(94) 7 et R (95) 10 du Conseil de l’Europe relative à une politique générale de développement d’un tourisme durable et respectueux de l’environnement.

Les collectivités sont au cœur de la gestion des Grands Sites car elles “initient et impulsent les projets, les élaborent, les animent, les mettent en œuvre, les financent en grande partie et participent à leur évaluation”. Les services de l’Etat sont incités “à veiller à la qualité et à l’ampleur des partenariats” établis autour des projets de Grands Sites.

Des principes forts doivent être admis par tous les partenaires qui s’engagent dans la démarche :

- Le respect de “l’esprit des lieux” propre à chaque site est à la base de toute intervention sur un Grand Site
- Un Grand Site a une fonction majeure d’accueil du public et de pédagogie,
- La fréquentation d’un site doit être compatible avec sa conservation ce qui veut dire que la fréquentation doit être maîtrisée et gérée,
- Les habitants doivent être associés aux projets et à la vie du Grand Site,
- Les retombées économiques du projet doivent bénéficier à l’ensemble du territoire et à sa région.

Au 1er janvier 2020, 60 démarches Grand Site étaient engagées parmi lesquelles vingt territoires ont reçu le label Grand Site de France. 448 communes, 14 régions et 45 départements étaient concernés, sur une surface de plus de 700 000 hectares au total, dont 335 000 hectares sont classés. 40 millions de visiteurs sont accueillis chaque année sur ces sites.

**Les parcs naturels nationaux (PN)** s’engagent depuis de nombreuses années pour limiter l’impact des activités humaines sur ces espaces protégés et promouvoir les « bons gestes » à adopter. Leurs actions portent notamment sur l’éducation à l’environnement, le tourisme durable et la limitation des déplacements.

Les parcs naturels nationaux sont amenés à concilier activité touristique et protection de l’environnement. Ainsi, à titre d’exemple, en mars 2021, à l’initiative du [parc national des Écrins](#) et des parcs régionaux de Provence-Alpes-Côte-d’Azur, 25 professionnels du tourisme ont partagé leur expérience et leurs pratiques en faveur du tourisme durable : l’utilisation de produits écolabellisés, l’amélioration de la performance énergétique des bâtiments... Des « nudges » (« coups de pouce »), peuvent également inciter les touristes à mieux préserver les ressources naturelles. Toutes ces actions viennent compléter les initiatives de la marque « [Esprit Parc national](#) », créée en 2015, à laquelle ont adhéré les parcs nationaux pour « voyager et consommer autrement ».

Les parcs sont aussi très mobilisés en faveur de l’éducation à l’environnement du jeune public, des scolaires en particulier. Ainsi, le [parc national du Mercantour](#), en collaboration avec le parc des Écrins, crée une bande dessinée pour présenter les espaces protégés des Alpes.

**Parc national des Calanques et de Port Cros : stratégies d’accueil touristique.**

Le Parc National des Calanques, déjà très fréquenté par les habitants du territoire métropolitain, est devenu une destination touristique très attractive qui accueille 3 millions de visiteurs tous les ans. Pour faire face à la sur fréquentation qui menace la biodiversité terrestre, littorale et marine, le Parc national en lien avec les acteurs du territoire, a mis en place une stratégie d’accueil. Elle s’organise en plusieurs schémas opérationnels, notamment sur les deux sujets majeurs que sont l’organisation des mouillages (49 mesures concrètes dont la mise en place de zones de mouillage sur bouées), et l’accès aux cinq principales portes d’entrées, afin de limiter le recours à la voiture individuelle qui représente encore 92% de la part modale. Un schéma de cohérence des sports et loisirs de nature a également été réalisé en concertation avec les pratiquants, afin de faire cohabiter de manière harmonieuse l’ensemble des usages. <http://www.calanques-parcnational.fr/fr>

Il a, par ailleurs, interdit depuis mars 2021 la présence des voitures au Cap Croisette afin de préserver le lieu de l'afflux touristique. En effet, derrière la carte postale idyllique des criques méditerranéennes, il y a une réalité différente : des plages saturées, des déchets abandonnés, une érosion des fonds marins et des arbres, des blessures de visiteurs qui sortent des sentiers recommandés, etc.

Le parc a donc décidé d'afficher la réalité des conséquences de la sur-fréquentation, pour responsabiliser les visiteurs mais aussi tenter de limiter la fréquentation touristique. Ainsi, sur la rubrique baignade du site internet du PNR des Calanques on voit des photos de plages bondées telles qu'on les retrouve réellement l'été. Le Parc a par ailleurs mis en place une plateforme de réservation en ligne, qui permet de gérer les flux pendant la haute saison. Des restrictions sont également en place dans le parc pour limiter le risque d'incendie durant la période estivale.

Le Parc national [de Port Cros](#) a également pris des mesures, en concertation avec les différents acteurs du territoire. Ainsi, face aux pics d'hyper-fréquentation constatés sur l'île de Porquerolles durant l'été, la Métropole TPM, la ville d'Hyères et le Parc national de Port-Cros ont mis en place un système de régulation de la desserte maritime des Îles d'Or. Réservations en ligne, charte des bateliers, offre de stationnement et transports en commun, zones de mouillage pour plaisancier font partie des mesures envisagées dans le cadre de la nouvelle Délégation de Service Public (DSP) de transport maritime des Îles d'Or 2021-2025, qui devient un acte fondateur en faveur de la régulation.

Le PNR Queyras a mené des actions de mise en défens d'espaces pour laisser place à la renaturation (col Izoard, col Agnel), Le dispositif LAGO QUIET permet à cette espèce d'avoir un peu de quiétude au moment où les petits sont au nid.

Les espaces protégés et notamment les parcs nationaux et les parcs naturels régionaux constituent certes des facteurs d'attractivité pour les territoires concernés surtout depuis que leur valeur sociétale de ressourcement et de loisirs a sensiblement augmenté. Il ne faut cependant pas oublier que la finalité première des espaces protégés est la préservation du patrimoine naturel et paysager qu'ils hébergent et qui peut aussi avoir une fonction de réservoir pour les espaces voisins. Dans cette optique, les politiques de valorisation touristique ou récréative des espaces naturels (protégés ou non) doivent être accompagnées d'une politique simultanée de renforcement de la préservation de leur patrimoine. Par exemple, le renforcement des équipements touristiques des stations (du littoral ou de la montagne) doit intégrer non seulement la préservation des patrimoines naturels ou paysagers, mais aussi leur renforcement, de manière à augmenter leur résilience face à l'augmentation inévitable des agressions que générera l'augmentation de leur fréquentation.

### *Politiques Régionales.*

#### SRADDET

Le SRADDET affirme la volonté de promouvoir la mise en tourisme des territoires (objectif 57), notamment via l'éco-tourisme, le tourisme de nature, le vélo-tourisme (voies vertes). L'un des leviers est de disposer d'une accessibilité raisonnée aux sites. Ainsi, les PDU et les SCOT doivent proposer des cartes d'intention explicitant les modalités d'accès aux sites touristiques, en particulier ceux souffrant d'une sur fréquentation routière en haute saison.

Le SRADDET affirme la volonté de recherche d'équilibre au regard des capacités d'accueil des sites touristiques naturels, en particulier littoraux (objectif 4).

Il met en avant la nécessité d'accompagner la lutte contre l'érosion des plages avec des méthodes respectueuses de la biodiversité (objectif 9).

Il demande de préserver et consolider le réseau de PNR, de développer l'éco-tourisme (objectif 15). L'appartenance de certains espaces ruraux à PNR étant considérée comme un atout pour le développement d'un tourisme durable (objectif 34).

Enfin, le SRADDET demande que soient préservés les accès aux espaces de nature et de loisirs (objectif 48).

## Le Plan climat régional « une COP d'avance ».

Ce nouveau Plan climat « Gardons une COP d'avance », voté le 23 avril 2021, est la continuité de la politique environnementale de la Région Sud afin de préserver ce grand territoire. Il s'articule autour de 6 axes (Air, Mer, Terre, Energie, Déchets et Chez vous, au quotidien) et de 141 mesures.

Parmi elles, l'une des volontés est de développer l'éco-tourisme notamment en :

- Complétant la politique touristique par des destinations et une filière « responsables », contribuer à l'augmentation du nombre d'entreprises bénéficiant du label « Valeurs Parc naturel régional ». Le tourisme de nature a contribué de manière significative à la relance de l'activité ;
- Requalifiant et maîtrisant les flux des sites touristiques renommés et sensibles. Développer un outil numérique de pilotage des flux touristiques en lien avec les territoires ;
- Valoriser des sites touristiques « secondaires » ; permettant de faire vivre une expérience dans le respect du développement durable.

Il s'agit de s'appuyer sur les bonnes pratiques issues de l'écotourisme, de les mettre en œuvre, d'essaimer sur l'ensemble du territoire et ainsi développer un tourisme durable.

## **Politique Montagne**

Face à la fragilité de l'enneigement et des impacts qu'il en découle sur la montagne, une diversification touristique dans les massifs est souhaitable. Pour cela, la Région a lancé le dispositif « Contrats Stations 2030 » et entend valider des projets écologiquement vertueux qui pérenniseront le modèle économique des stations.

### Contrats de station

Le massif des Alpes françaises constitue un exceptionnel réservoir de ressources, tant naturelles que culturelles, et également, un espace économique marqué principalement par le tourisme hivernal et estival, ainsi que par l'agriculture et bénéficie à ce titre de nombreux dispositifs d'interventions à la fois européens : POIA-FEDER (Programme Interrégional du Massif Alpin), le programme européen de coopération transfrontalière ALCOTRA, (Alpes Latines COopération TRAnsfrontalière), et national : la CIMA (Convention Interrégionale du Massif des Alpes).

Les enjeux de préservation de la biodiversité ont été intégrés dans les « contrats station 2030 » que porte la Région des actions de diversification estivale et hivernale de l'offre touristique, l'innovation en faveur de la sobriété énergétique, la consommation raisonnée des ressources naturelles et la neutralité carbone des domaines skiables ; la conciliation de l'offre touristique avec la vie quotidienne des habitants (permanents, saisonniers), l'environnement.

Ce dispositif est complété par la troisième génération d'Espaces valléens qui vise à répondre aux enjeux prioritaires, portés par le Comité de Massif des Alpes et partagés par les deux Régions pour :

- Accompagner l'adaptation au changement climatique et la transition écologique et énergétique des filières touristiques
- Poursuivre et accélérer un développement touristique diversifié, ancré sur l'identité montagne et alpine et adapté aux nouvelles attentes des clientèles (clientèles jeunes, sensibilité environnementale...) ;
- Favoriser la cohérence territoriale

### Le programme Espace valléen

Destiné à la mise en œuvre de projets de développement touristique par la valorisation du patrimoine naturel et culturel s'inscrit dans le cadre des politiques européenne et régionale pour le développement du massif des Alpes. Il est cofinancé par la Région, l'Etat et l'Union Européenne via le FEDER, La labellisation « Espace Valléen » permet de bénéficier de financements pour mettre en œuvre une stratégie de diversification touristique.

Le dispositif Espaces Valléens 21-27 également, qui va dans le sens de la diversification et du tourisme dit "durable".

### *Autres politiques territoriales concernées*

#### **L'atout « Parcs Naturels Régionaux » en développement :**

- La marque collective « Valeurs Parc Naturel Régional » ;
- Chemins de la biodiversité et chemins des Parcs qui font la promotion des sentiers ou activités nature en région (se reporter également à la fiche Produire économie)
- Projet à l'étude d'un nouveau PNR sur le territoire des Maures et de l'Esterel ;
- Objectifs des chartes : « structurer une offre touristique de valorisation des patrimoines intégrée à une politique de préservation » ;
- Itinérance sur les chemins des Parcs ;
- Une mise en révision successive des chartes depuis 2018 : mise en évidence des (nouveaux) enjeux touristiques et prise d'engagements dans le cadre des nouvelles chartes de Parc.

**PDESI des Bouches-du-Rhône** (en cours d'élaboration) : volonté d'inscrire des sites, espaces et itinéraires moins connus et moins fréquentés à l'échelle du département (ex. étang de Berre) afin d'équilibrer les fréquentations.

**PCAET CA Provence Alpes Agglomération** (2022) : action 47 "Adapter l'économie touristique de montagne à l'évolution du changement climatique" (ex. Sensibiliser les touristes et habitants sur les conséquences déjà visibles du changement climatique sur les sites remarquables).

Au niveau communal, la ville de Miramas, par exemple, a mis en place plusieurs actions concrètes : désimperméabilisation des cours d'école, lutte contre les îlots de chaleur, plantations d'arbres (1M d'arbres, Provence verte...), gestion différenciée des espaces verts, économie d'eau, zéro pesticide ou permis de végétaliser.

### **5) Les acteurs et leurs actions en cours**

Région Sud PACA/ le Schéma régional de développement touristique et des loisirs 2023-2028 voté le 21 octobre 2022.

Avec ce schéma la région se dote d'une stratégie et d'un programme opérationnel pour un tourisme durable et résilient.

Les ambitions portées :

- Conforter la notoriété et l'attractivité de Provence-Alpes-Côte d'Azur dans toute sa diversité et capitaliser sur les grands événements internationaux ;
- Renforcer l'attractivité des métiers et la professionnalisation des acteurs du tourisme ;
- Soutenir l'investissement et l'innovation ;
- Favoriser une organisation optimale des flux touristiques et une économie responsable pour des destinations préservées et des filières structurées.

(Plus d'infos (lien internet) : [VDef\\_SRDTL\\_2023-2028\\_73\\_V2.pdf \(maregionsud.fr\)](https://www.maregionsud.fr/IMG/pdf/VDef_SRDTL_2023-2028_73_V2.pdf) )

Région Sud : guide de mise en œuvre des orientations touristiques régionales dans les SCOT.

Ce guide est structuré autour de 3 thèmes majeurs pour une prise en compte équilibrée du tourisme :

- La recherche de « stratégies de destination » propre à chaque territoire s'appuyant sur des filières touristiques d'intérêt régional à développer.
- L'hébergement touristique son renouvellement et son développement.
- Les enjeux environnementaux et sociétaux liés au tourisme.

(Plus d'infos (lien internet) : [SRADDET - Guide Tourisme Web .pdf \(maregionsud.fr\)](https://www.maregionsud.fr/IMG/pdf/SRADDET_-_Guide_Tourisme_Web_.pdf) )

Sur le milieu marin : mise en œuvre des stratégies mouillage et plongée à l'échelle de la façade maritime. La Région mène une politique volontariste sur la préservation du milieu marin. Sont recherchées la cohérence et la complémentarité avec la politique de l'Etat en mer, ainsi qu'avec les autres partenaires institutionnels qui interviennent sur le sujet (OFB, Agence de l'eau...). Le Document stratégique de

façade (à l'échelle des trois régions de la façade méditerranéenne) et son plan d'actions offre un cadre de référence commun dans lequel chacun s'inscrit. Différentes stratégies en sont issues, dont celles concernant la gestion des mouillages des navires de plaisance et la gestion des activités de plongée. Le but de ces stratégies est de développer des actions susceptibles de réduire les pressions anthropiques sur les écosystèmes sensibles (posidonie, coralligènes...). Le développement des zones de mouillage écologiques y participe tout particulièrement, avec pour objectif de limiter les impacts et garantir le développement durable des activités nautiques et du tourisme sur le territoire.

Le Réseau régional des espaces naturels protégés de Provence-Alpes-Côte d'Azur (dit RREN) a engagé dès 2019 un travail sur la gestion des flux touristiques pour une meilleure répartition de la fréquentation en région, et a décidé de poursuivre ses réflexions via l'organisation d'une Université sur cette problématique (afin de poursuivre les actions de communication avec le CRT, de développer des projets européens, et des projets de coopération et retours d'expériences notamment entre gestionnaires du d'espaces naturels), qui aura lieu à l'automne 2023.

DREAL PACA : guide méthodologique pour établir des portraits de territoire « risques d'inondation et tourisme » 2019.

A travers une série d'indicateurs, ce guide permet aux communes touristiques de construire des plans d'actions hiérarchisés pour informer les populations touristiques, préparer les acteurs du tourisme et optimiser les plans communaux de sauvegarde en cas d'alerte.

(Plus d'infos : [Etude "Risques d'inondation et tourisme"](#) | [DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur \(developpement-durable.gouv.fr\)](#) )

Le CPIE Côte Provençale - Atelier bleu à La Ciotat réalise une étude pour l'aménagement d'un chemin ville-nature avec parcours pédagogique, orientation, jeu de piste, etc. Les CPIE proposent sur chacun de leur territoire d'ancrage des balades nature et de découverte de la biodiversité - Le CPIE des Îles de Lérins et Pays d'Azur, situé dans une zone très touristique, mène de nombreuses actions de sensibilisation des visiteurs estivaux. Parmi les nombreuses actions menées on compte notamment le Méditerranoscope, un espace muséal pour découvrir et comprendre la biodiversité côtière et les tensions qu'elle subit, un partenariat avec Vinci Autoroute pour sensibiliser les touristes avant même leur arrivée sur les plages, l'accueil de collectifs et de centre de loisirs.

Le CPIE Rhône Pays d'Arles a développé et anime la plateforme « Accro de Nature » qui met en réseau et valorise les acteurs de la biodiversité de la Camargue, la Crau et les Alpilles. Il a également développé un Escape Game « sauvons la mare » aux Marais du Vigueirat et a produit et co-réalisé des vidéos de fiction sur la biodiversité dans le cadre d'un marathon de films du territoire.

Les nouvelles actions à lancer : attribuer des financements pour développer et faire vivre les observatoires citoyens de biodiversité, l'animation de plateformes de sciences participatives, développer le street art pour valoriser la biodiversité (barre d'immeuble et châteaux d'eau par exemple), créer du lien et des rencontres entre habitants, acteurs et élus.

Réseau des PNR de Provence-Alpes-Côte d'Azur : animation d'un interparc Tourisme.

Le tourisme dans les Parcs naturels régionaux est un facteur clé du développement de l'économie locale. Il participe à la vitalité économique de ces territoires ruraux, tout en mettant en valeur les patrimoines naturels et culturels mais aussi en prenant en compte la fragilité des espaces naturels.

A travers la mise en réseau de leur politique, l'animation de l'interparc porte des actions et une visibilité renforcée de leur offre touristique.

Le réseau des PNR a animé le contrat de filière écotourisme voté en 2019, qui s'est terminé fin 2022.

Il a été un creuset pour expérimenter avec succès sur les espaces naturels sensibles, avec les 13 parcs nationaux et régionaux, des bonnes pratiques en matière de tourisme durable : animation de professionnels, création de documents de communication, accueils de journalistes, animation du réseau des chargés de mission tourisme dans ces espaces, travail sur le rapprochement entre professionnels du tourisme et apporteurs d'éco-solutions, avec le cluster Ea éco entreprises, création d'une rencontre annuelle des professionnels de l'écotourisme (forum de l'écotourisme), dont 2022 a vu la 3ème édition.

(Plus d'infos : [Portail géographique des Parcs naturel régionaux de Provence-Alpes Côte d'Azur - Les Parcs en actions - Système d'Information Territorial Système d'Information Territorial \(pnrpaca.org\)](http://Portail géographique des Parcs naturel régionaux de Provence-Alpes Côte d'Azur - Les Parcs en actions - Système d'Information Territorial Système d'Information Territorial (pnrpaca.org)) )

#### Comité régional de tourisme Sud (CRT)

Afin d'encourager la fréquentation touristique et stimuler les retombées économiques en région, le CRT a mis en place de promotion continue des trois destinations « Alpes », « Provence » et « Côte d'Azur », en France et à l'international auprès de marchés et segments prioritaires. Pour cela, il engage, auprès du grand public, des opérateurs de voyages (agences et tour-opérateurs) et des médias et influenceurs et noue une relation continue avec ces grandes cibles à travers des canaux de communication personnalisés.

Le CRT a fortement accompagné la filière de l'écotourisme avec :

- La création fin 2020 d'un site écotourisme sur le portail du CRT
- La création d'un film sur l'écotourisme fin 2020 [Écotourisme dans les Parcs naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur - YouTube](#)
- La qualification de l'offre dans Apidae
- Le dossier de presse « quoi de neuf » qui présente les nouveautés en matière d'écotourisme
- Une campagne de sensibilisation sur l'utilisation des espaces naturels protégés (le travail initié en mars 2021 par l'ARBE, l'interparc tourisme, le CRT et la Région pour sensibiliser les visiteurs des espaces naturels aux comportements responsables a fait l'objet d'une campagne du CRT reprise par la Région durant l'été 2021 et poursuivie par le CRT en 2022. Elle a été déclinée localement par plusieurs parcs).

Les filières du tourisme d'affaires et événements, du tourisme golfique, les classes de découverte, la filière vélo, le tourisme spirituel, qui contribuent à l'étalement du tourisme dans l'espace et le temps, font l'objet d'événements et de communications spécifiques. Pour contribuer à la décarbonisation du transport, il valorise, sur son site web, les transports en commun (se déplacer à vélo avec les trains du Sud, voyagez sans voiture ...)

Gestion des flux touristiques Expérimentation avec Waze : depuis l'été 2020, un partenariat a été passé par le CRT avec Waze pour informer les utilisateurs de l'application de la forte fréquentation ponctuelle de plusieurs spots naturels majeurs et les diriger vers d'autres sites alternatifs, ou encore pour optimiser le stationnement entre les différents parkings qui permettent l'accès aux sites. Parmi les sites qui expérimentent le dispositif : sentier des ocre de Roussillon, Gorges du Verdon, Sainte Baume, parc des Ecrins, Port Cros... A partir des bilans définitifs des campagnes fournis par l'agence CI Média / Digital Make It, le CRT et les sites concernés travaillent à l'évolution de ce service.

Bureau des Guides / GR 2013 : mise en lumière du territoire métropolitain Aix Marseille Provence. Il permet une circulation inédite des habitants et des visiteurs à travers 38 communes.

#### Les chambres d'agriculture Provence Alpes Côte d'Azur/ promotion de l'agritourisme

Le projet des Chambres d'agriculture de la région SUD Provence Alpes Côte d'azur s'inscrit dans une stratégie globale de développement économique du territoire et d'accompagnement des agriculteurs, des collectivités et des acteurs du territoire pour s'adapter aux évolutions du monde. L'agritourisme représente jusqu'à 60% des revenus d'une exploitation agricole diversifiée. Les Chambres d'agriculture soutiennent le label Bienvenue à la ferme via notamment des campagnes de communication.

### **6) Des exemples territoriaux**

Le label Réserve internationale de ciel étoilé (RICE) a été décerné en décembre 2019 au territoire « Alpes Azur Mercantour » par l'International Dark Sky Association. Il récompense une qualité de ciel nocturne exceptionnelle : plus de 3000 étoiles peuvent être observées dans les zones les mieux préservées. Il engage les territoires à mener des actions de réduction de la pollution lumineuse et de

protection de leur ciel nocturne de qualité exceptionnelle. Le Parc naturel régional des Préalpes d'Azur porte ce projet, en partenariat avec le Parc national du Mercantour et la Communauté de communes Alpes d'Azur, appuyé par le Département des Alpes-Maritimes. La Réserve Internationale de Ciel Etoilé Alpes Azur Mercantour s'étend sur les territoires du Parc régional des Préalpes d'Azur, du Parc national du Mercantour (en partie) et de la Communauté de communes Alpes d'Azur, soit une part importante du territoire du département des Alpes-Maritimes et du département des Alpes de Haute-Provence. L'obtention du label RICE va structurer et accentuer les actions des partenaires sur la Pollution lumineuse. Les axes de travail sont les suivants :

- Rénovation de l'éclairage public
- Protection de la biodiversité
- Sensibilisation au monde nocturne et à la pollution lumineuse
- L'accompagnement des communes à l'obtention du label Villes et villages étoilés
- Le développement de l'Astro-tourisme
- Le soutien à des actions culturelles autour du Monde nocturne : partenariat avec l'association Villages sous les étoiles.

Programme ALTITUDE (Région SUD) pour inventer le tourisme de montagne de demain et anticiper les impacts du changement climatique dans les stations et leurs vallées

Appel à projet Région Sud « adaptation des espaces littoraux au changement climatique » :

- réaménagement des espaces côtiers vulnérables et mise à niveau des sites balnéaires majeurs ;
- travaux d'adaptation des plages face à l'érosion et la mise en œuvre de solutions fondées sur la nature

Diagnostic de la fréquentation des massifs sur la métropole AMP.

La Métropole Aix-Marseille-Provence a pour ambition de développer une politique de préservation de la biodiversité et des espaces naturels en s'engageant à trouver un juste équilibre entre protection, valorisation et animation. Dans ce cadre, et avec l'appui de l'AGAM, un diagnostic de l'accueil des publics dans les massifs de la Cote Bleue et de l'Etoile-Garlaban est en cours d'élaboration. Ces massifs font partie du réseau écologique européen Natura 2000 et la Métropole en porte l'animation. Le travail consiste à améliorer la connaissance des différents sentiers existants et d'aboutir à une typologie des sentiers et portes d'entrée en fonction des pratiques et des sensibilités écologiques.

Gestion de la fréquentation touristique dans les Gorges du Verdon et aménagement du site du Point Sublime – PNR Verdon

L'opération de requalification du parking et l'aménagement du parcours visiteur ont été l'occasion de travailler l'accessibilité aux PMR (personnes à mobilité réduite), ainsi que la canalisation des flux de visiteurs vers le point sublime, en limitant la divagation des visiteurs. La gestion de la fréquentation est désormais contrainte : la politique de tarification du parking incite à une visite rapide des lieux, pour favoriser la rotation des publics, tout en limitant par le nombre de places, et par conséquent le nombre de personnes en simultané sur le site.

## **7) Les nouvelles actions à lancer.**

Rechercher la qualité des espaces publics et favoriser la nature en ville.

Renforcer la politique en faveur du développement de la biodiversité dans toutes les zones urbaines du territoire, en particulier dans le cadre de la conception des projets d'espaces publics et de parcs urbains.

Pour un tourisme durable

Le tourisme durable est une forme de tourisme qui s'inscrit dans une démarche de préservation et de mise en valeur des ressources naturelles et du patrimoine culturel d'un territoire.

Orienter et augmenter les aides vers le développement de ce secteur dans une optique de faire de Provence-Alpes-Côte d'Azur la première destination touristique exclusivement éco responsable.

Les dispositifs existants sont retravaillés pour les conditionner à un tourisme responsable (territoires touristiques d'avenir, soutien à l'hébergement conditionné à des investissements liés à la protection de l'environnement, "sites touristiques exemplaires").

Pour les territoires, deux dispositifs existent :

Le dispositif Territoires touristiques exemplaires (territoires touristiques d'avenir) : qui soutient des territoires de la région de niveau intercommunal ayant besoin de définir ou de faire évoluer leur stratégie de développement touristique, en termes de marketing et numérique, afin de gagner en attractivité tout en promouvant une offre touristique responsable, en conformité avec le plan climat régional.

L'Appel à Projets régional « sites touristiques exemplaires » voté en octobre 2021 et inscrit au contrat de plan Etat Région, qui vise à identifier et aider des opérations d'amélioration de l'expérience client de sites emblématiques forts, ou à fort potentiel de développement, ainsi que des projets de pilotage numérique des flux touristiques. L'objectif de ce dispositif est de favoriser un développement pérenne des sites et d'optimiser les conditions d'accueil et d'information des visiteurs. L'appel à projet se décline en deux volets : "expérience client et mise en valeur touristique" d'une part et "expérimentation de solutions technologiques de pilotage des flux d'autre part". En 2023, le dispositif évolue pour accompagner plus fortement 4 ou 5 sites sur la région, avec un soutien en conseil et financier.

La Région anime et soutient les têtes de réseaux pour un accompagnement des professionnels, pour l'obtention de labels, notamment le label clef verte. La clef verte est le premier label de tourisme durable en France et dans le monde pour les hébergements touristiques et les restaurants. En 2022, la région comptait 107 établissements labellisés. La Région a passé un partenariat avec Teragir en octobre 2022 pour accompagner les professionnels à la labellisation de 180 établissements en 2 ans.

#### Les gîtes de France expérimentent dans la région un label biodiversité

S'il existe déjà des labels spécifiques aux gîtes de France : les labels Ecogîtes (54 en région) et Panda (32 en région), ces derniers sont assez difficiles à obtenir. Afin de sensibiliser un grand nombre de gîtes à la biodiversité et de récompenser et faire savoir les engagements pris par les hébergeurs, la fédération régionale des gîtes de France a réfléchi, en lien avec le parc naturel régional des Alpilles et l'Association régionale pour la biodiversité et l'environnement à une grille qui permet de balayer tous les aspects de cette thématique. La fédération prévoit de sensibiliser 600 adhérents (20 % des 3 000 adhérents de la région) et vise la qualification biodiversité pour 200 hébergeurs sur 2 ans. Le dossier sera présenté à la session de mars 2023. Cette démarche devrait pouvoir essaimer vers l'hôtellerie de plein air et l'hôtellerie.

#### Gestion des flux touristiques

L'objectif est d'accompagner les acteurs du tourisme régionaux à mieux gérer les flux touristiques et notamment les pics de fréquentation, dans l'optique de favoriser un développement pérenne des sites et d'optimiser les conditions d'accueil et d'information des visiteurs. Il s'agit d'acquérir, à l'échelon régional via un marché passé en 2023 :

- Un outil de gestion de la donnée en capacité d'agréger de multiples jeux de données (données de fréquentation, donnée de mobilité...) permettant aux sites/territoires de connaître la fréquentation en temps réel pour une aide à la décision ;
- Un outil de billetterie permettant aux sites/territoires de proposer aux touristes/habitants de réserver ou de régler à l'avance leurs visites sur un portail unique Région.

Suite au challenge « l'innovation dans la gestion des flux touristiques » deux expérimentations sont en cours :

- La solution Affluences avec le Parc du Mont Ventoux : l'objectif de ce projet est de limiter la saturation du site en période de forte fréquentation via la mesure du taux d'occupation des parkings du sommet et une communication en temps réel auprès des visiteurs ;
- La solution Visimoov avec la Métropole Nice-Côte d'Azur : propositions de parcours de visites incluant les moyens de transports en fonction de paramètres tels que l'affluence.

Les gîtes de France expérimentent dans la région un label biodiversité

- S'il existe déjà des qualifications spécifiques aux Gîtes de France dans le domaine environnemental : Ecogite (54 en région) et Gîtes Panda (32 en région), ces dernières, par leur niveau d'exigence, ne concernent qu'un faible nombre d'hébergements qualifiés. Afin de sensibiliser un grand nombre de gîtes à la biodiversité et de récompenser et faire savoir les engagements pris par les hébergeurs, la fédération régionale des Gîtes de France a réfléchi, en lien avec Nicolas BECK, naturaliste, Responsable du domaine du Petit Saint-Jean à La Tour du Valat et l'Association régionale pour la biodiversité et l'environnement à une grille qui permet de balayer tous les aspects de cette thématique. La fédération prévoit de sensibiliser 600 adhérents (20 % des 3 000 adhérents de la région) et vise la qualification biodiversité pour 200 hébergeurs sur 2 ans. Le dossier sera présenté à la session de mars 2023.

Programme 2021 – 2027 FEDER-FSE-FTJ : Le fonds européen de développement régional (FEDER), le fonds social européen plus (FSE+) et le fonds européen pour une transition juste (FTJ) : **Fonds européens disponibles pour des projets mûres sur le Massif des Alpes** :

- Objectif spécifique 5.2 - Priorité 6 : Soutenir le développement du territoire interrégional du Massif des Alpes – Mesure 1 “ Tourisme Durable “ (11,8M€). Appel à projet prévu pour juin 2023 (appel 2022 clos)
- Poursuivre un développement touristique durable et diversifié intégré dans des stratégies territoriales cohérentes sur les 4 saisons et renforcer la capitalisation et l'essaimage au sein du dispositif “Espace Valléen”